

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT (FNADT) et FIO Fonds Inter Opérateur France Services**

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

VU le montant des dépenses de fonctionnement de la structure France Services (sites de Prades et d'Olette) estimé à la somme de 92 250€

**CONSIDERANT** qu'il apparaît de solliciter une subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (FNADT), et le FIO Fonds Inter Opérateur, afin de compléter le plan de financement de cette structure.

**DECIDE**

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de la structure France Services (sites de Prades et d'Olette) est le suivant :

Montant des dépenses de fonctionnement	92 250.00 €
<b>Financements</b>	
Financement Etat (FNADT)	20 000.00 €
Financement FIO (Fonds Inter Opérateur)	15 000.00 €
Autofinancement CC Conflent Canigo	35 755.45 €

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat (FNADT), et le FIO Fonds Inter Opérateur afin de financer le fonctionnement de la structure France Services (sites de Prades et d'Olette).

Article 3 : de déposer à cet effet un dossier de demande de financement comprenant toutes les pièces nécessaires auprès de chaque partenaire.

Article 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 5 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Receveur Municipal et aux intéressés.

Prades, le 08/06/23

Le Président,

Jean Louis JALLAT

